L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 MAI 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 19 MAI 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes d'Emplois et Locations, etc. qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La Question Franco-Italienne.

Nous ne connaissons rien de pénible, de vexatoire, d'exaspérant, d'horripilant pour un latin—italien, espagnol, français peu importe—comme d'être condamné presque chaque matin, à refaire, s'il est journaliste ; à relire, s'il est simplement abonné, le même article sur l'Italie anathématisant la France ou la France maudissant l'Italie. C'est une situation lamentable ; on en a le sentiment d'autant plus vif, la douleur qu'on en éprouve est d'autant plus poignante, que l'on se trouve plus en dehors de la mêlée, comme il arrive ici, à chacun de nous, à deux ou trois mille lieues des deux pays qui se querellent aimi misérablement. Nous n'y pouvons voir que deux frères brouillés entr'eux sans bien savoir pourquoi, et qui s'ingénient à se nuire l'un l'autre pour faire les affaires de leur ennemi commun.

Nous voyons, tous les jours, de braves gens s'indigner d'entendre des Français, communards, socialistes, collectivistes, anarchistes, comme on voudra—tout le monde devient anarchiste aujourd'hui, même ceux qui ne savent pas la portée du titre dont ils s'affublent ou dont on les gratifie—crier comme des forcenés : "Vive l'Internationale! A bas la France! Et sont raison, ces braves gens. C'est un crime odieux, c'est un blasphème. Mais ce cri n'est guère plus coupable que celui de : A bas la France! dans la bouche d'un Italien, ou de : A bas l'Italie, dans la bouche d'un Français! Tout conduit de ce genre est dans la situation actuelle, un véritable fratricide.

Nous ne voulons pas rechercher les origines de ces abominables querelles de famille, ni en rejeter la responsabilité sur qui de droit. Cela nous mènerait beaucoup trop loin. Qui sait si, en remontant de cause en cause, on ne nous forcerait pas à arriver à la cause première et à reprocher, comme le faisait M. Finès à Napoléon III, d'avoir fait l'unité de l'Italie, origine de toutes ces luttes fraternelles. Eh bien, non! Napoléon III n'avait pas tort en faisant l'unité de l'Italie. Ce n'est nullement lui qui a enfanté le principe des nationalités. Ce principe existait avant lui, il s'imposait à lui, comme à l'Europe entière. A vrai dire, le principe des nationalités est le fruit naturel, forcé du libéralisme du dix-huitième siècle et de la Révolution française qui ont affranchi les peuples. Du moment que les différentes agglomérations d'hommes plus ou moins homogènes appelées nations jusque-là, s'appartenaient plus à des familles, il fallait qu'elles s'appartinssent à elles-mêmes ; il leur fallait s'organiser et se grouper en conséquence. Il n'y avait plus de possible, dès lors, que des annexions volontaires au point de vue international, et des gouvernements libéraux, des "Self Governments" au point de vue national.

On n'avait pas plus le droit d'interdire aux Italiens le droit de faire leur unité qu'aux Allemands de faire la leur, mais à la double condition toutefois :

1. Que ce ne fût pas pour ceux-ci ou ceux-là un prétexte à envahissements violents, à annexions forcées. Il ne peut plus, à notre époque, subsister que des agrandissements volontaires ;

2. Qu'il ne se produisît pas de groupements contre nature, entre deux races qui sont au point de vue du sang, des mœurs, de la langue, de la religion, la situation l'une de l'autre, au détriment de la race à laquelle on appartient par la communauté des origines et des intérêts séculaires.

C'est malheureusement ce qui a lieu maintenant en Europe, et ce qui est la source de tous les désordres dont elle souffre.

Remontons, si l'on veut bien nous le permettre, au premier malentendu qui a divisé la France et l'Italie, après l'affranchissement de cette dernière. On a reproché à Napoléon III de n'avoir pas poussé sa victoire jusqu'au bout, de n'avoir pas fait la conquête de Trieste, du Tyrol, du Trentin. Cela est vrai, mais le pouvait-il? Tout le monde sait bien que insque-là, les Allemands avaient laissé faire ; il ne leur déplaisait pas qu'on affaiblit l'Autriche ; mais du moment qu'il s'agissait de Trieste, c'est-à-dire de la domination de l'Adriatique, ils ont crié : halte-là! Aller plus loin, c'était s'engager dans une guerre générale, dont l'issue était fort douteuse ; d'autant plus que la Russie alors menaçait de se mettre de la partie. Il faut se reporter à cette époque pour comprendre les nécessités auxquelles Napoléon a dû céder.

En tout cas, la conduite actuelle du gouvernement italien est plus qu'une excuse pour la France impériale d'alors, puisqu'il est lui-même l'allié de la puissance qui détient Trieste, le Tyrol, le Trentin, etc.

A qui fera-t-on croire que Guillaume II laissera jamais l'Italie s'emparer de Trieste, qu'il guette depuis longtemps, dont à la rigueur il ne peut se passer, puisque l'Empire étouffe au milieu de ses vastes domaines, qui n'ont qu'un étroit débouché au Nord, et en manquent complètement au Sud ?

Ce qui s'est passé il y a plus de trente ans, prouve clairement qu'aux yeux des Allemands, Trieste et le Trentin sont bien allemands, et doivent rester allemands. D'où vient donc ce nouvel amour de l'empereur d'Allemagne pour Abazzia, pour Venise, qu'il semble tant affectionner? N'est-ce pas une sorte de reconnaissance qu'il vient faire dans une région qu'il convoite et dont il compte bien arrondir, plus tard, son empire?

Non, ce ne sera jamais avec l'aide de l'Allemagne que l'Italie s'agrandira de ce côté. Les trois nations latines, qu'on le croie bien, n'ont pas de trop d'une cordiale alliance entre elles pour lutter contre les races du Nord, qui sont essentiellement envahissantes. Tant qu'elles ne seront pas étroitement unies, l'avenir de la race latine sera en danger. Ce n'est pas seulement notre avis que nous exprimons ici, mais celui de Castelar, l'homme d'Etat le plus clairvoyant, le plus profond, le plus libéral, le plus humanitaire qu'il y ait en Europe. C'est précisément pour cela qu'il est le plus sincèrement, le plus ardemment latin de tous.

Un Pensionnat Fin de Siècle.

Quatre-vingts jeunes filles sous le même toit et toutes millionnaires!

Si chacune d'elle croit valoir autant que son argent,—ce que pense certainement toute jeune fille à dot,—c'est la somme respectable de $16,400,000 confiée à la garde de deux dignes vieilles filles, les demoiselles Mary et Jane Ely, dont l'établissement, situé dans Riverside Drive, un des faubourgs à la mode de New York, est probablement l'institution la plus ultra-chic du continent américain et même du monde entier.

Les mamans millionnaires de l'Est, les femmes des *Silver kings* et des *Pork-packers* de l'Ouest envoient leurs filles chez les mises Ely pour y être façonnées à la moderne, recevoir le vernis d'une instruction superficielle mais brillante, et pour être promptement transformées en jeunes femmes fashionables.

Quand elles sortent des mains des demoiselles Ely, elles sont tout à fait "comme il faut", selon les règles de l'étiquette américaine.

L'étude de l'algèbre trouve peut être sa place dans le programme de cette remarquable institution, mais ce n'est qu'une branche très secondaire. Le temps passe sous l'aile des mises Mary et Jane n'est qu'une préparation à la grande comédie mondaine dans laquelle chacune de ces jeunes filles riches est appelée à jouer un premier rôle.

Chaque jour on les initie à la bonne tenue d'un intérieur, on les exerce à entrer correctement dans un salon, à porter gracieusement un plateau chargé de tasses de thé ou de verres de sirop ; on leur apprend aussi à donner un dîner, à converser agréablement avec le monsieur qui les conduit à table.

Jamais, même pour une minute, une élève de Riverside Drive n'échappe à la surveillance d'une sévère chaperonne, de crainte que le contact d'une personne vulgaire détériore l'œuvre parfaite des mises Ely.

L'institution est un grand bâtiment construit dans le vieux style des colonies, en briques peintes, jaune clair. De larges portes ouvrent leurs baies sur une cour, au milieu de laquelle on a établi un immense lawn-tennis. La façade donne sur la rivière de l'Hudson. On ne peut imaginer situation plus riante, plus pittoresque, plus hygiénique. Au rez-de-chaussée est le parloir des jeunes filles : c'est là qu'ont lieu leurs réceptions hebdomadaires ; qu'elles donnent leurs soirées, qu'elles font danser. Pour les rendre absolument parfaites dans l'art de la conversation, elles ont la liberté de recevoir des jeunes gens triés sur le volet. Cette liberté est d'autant plus appréciée qu'elle n'est tolérée dans aucune institution scolaire.

Le parloir est magnifiquement meublé. De grands sièges profonds et moelleux invitent au repos, des œuvres d'art décorent les murs, un piano à queue, des lampes de luxe, des bibelots de valeur emplissent cette pièce luxueuse comme un salon parisien, vaste comme un théâtre.

A toute heure du jour, on y voit des jeunes filles qui prennent des leçons de bonne tenue et de maintien. Si, à une de ces "répétitions" l'une d'elle marche gauchement sur la queue de la longue robe d'une de ses compagnes ou fait tomber quelques gouttes de thé sur l'habit d'un invité, une des maîtresses la reprend doucement et, pendant plusieurs jours, on l'exerce à marcher au milieu des traînes les plus compliquées, en tenant sa tasse de thé et tout en causant.

"L'entraînement" pour la tenue à dîner a autant d'importance que la leçon de maintien du *five o'clock*.

La salle à manger où une centaine de personnes trouvent place est contiguë au salon. La table est toujours somptueusement servie, comme dans un "home" fashionable, et la nourriture est de choix. Les menus sont imprimés en français, le service est fait par des "waiters" accomplis auxquels il est défendu de parler anglais.

Naturellement, le dîner est le principal repas,—un dîner de gala tel qu'on en donne chez les millionnaires, coûteux et recherché.

Chaque jeune fille arrive à table en toilette de soirée.

* * *

Les autres salles du rez de-chaussée, sont réservées à l'étude.

Quelques pensionnaires partagent la même chambre, mais la plupart ont chacune une chambre séparée, merveilleusement jolie.

Entrons dans la chambre de Miss K. Q., jeune héritière dont le prochain début dans le monde est attendu impatiemment par la société new-yorkaise.

Sur un plancher de vieux chêne luisant comme un miroir se déroule un tapis aux chaudes couleurs. Aux fenêtres qui donnent sur l'Hudson de légers rideaux de mousseline brodée retenus par des nœuds de satin bleu. Les murs sont tendus d'étoffe bleu clair. Un lit en ouivre poli, un secrétaire en bois de rose surmonté d'une glace Louis XV entourée de photographies, un canapé, un piano, une table sur laquelle est posé un service en porcelaine de Sèvres, achèvent de donner une idée du confort que les mises Ely donnent aux chambres de leurs pensionnaires.

Au second se trouve le gymnase, où chaque jour les classes viennent successivement s'exercer, car le but de la maison est aussi de former des jeunes filles parfaites au point de vue plastique.

Même le séchoir de l'établissement est intéressant et original. Quelle différence avec les cordes à sécher des pensions ordinaires! Et quand vous regardez cette longue ligne de lingerie fine, ces jupons de soie bleue et rose, ces petits monchoirs brodés, ces chapelets de bas de soie de toutes couleurs, vous songez à votre temps de pension, vous entendez votre maman relire la liste de votre trousseau! Point de ruches ni de dentelles dans les pensions d'autrefois! Le règlement permettait une douzaine de "pièces" en tout à mettre par semaine, tandis que les élèves des mises Ely ont droit à deux douzaines de grandes pièces, sans compter les monchoirs de batiste et les bas de soie!

Dans ce pensionnat fin de siècle, le prix de la pension est de $1,050, non compris les *extra*, comme la musique, par exemple : une leçon de chant d'une demi-heure coûte $5.50.

Quand un pensionnaire va prendre sa leçon chez un professeur de la ville qui ne veut pas se déranger, c'est chaque fois un surplus de dépense de 50 cts. par heure mise au compte d'une dame de compagnie. Il en est de même chaque fois que la jeune pensionnaire se fait accompagner chez le dentiste, chez le médecin, chez la couturière, ou quand elle va en visite. Le règlement est rigoureux : on ne met pas le nez dehors sans être accompagné, et pour être accompagné, on paie. Si cette coutume inspire confiance aux parents, elle est fort lucrative pour la maison. Aussi, une jeune fille qui "finit" son éducation chez les mises Ely coûte—toilette, distractions et argent de poche compté, —$2,100 par an!

Malgré ce prix élevé, l'établissement de Riverside-Drive est au grand complet. Quatre vingts élèves y logent ; il n'y aura pas de place vacante avant deux ans.

Les pensionnaires ont de quinze à vingt ans, et déjà elles donnent à l'observateur l'impression de femmes accomplies et bien armées pour les batailles mondaines.

Le but de l'institution des demoiselles Ely n'est pas de fournir une instruction solide, elle ne se préoccupent que d'une chose : faire des jeunes filles qui leur sont confiées des femmes du monde ayant l'air de savoir quelque chose.

Toutes parlent facilement le français, disent des vers, sont un peu musiciennes et possèdent assez d'arithmétique pour dépenser intelligemment leurs revenus et les ménager ; de plus, elles sont munies d'un diplôme.

Quand elles sont prêtes pour la conquête des blasons d'Angleterre et de France, elles retournent *at home* avec de grands airs qui en imposent même à leur mère, élevée souvent dans une école de village, et qui se félicite tout haut d'avoir si bien choisi le pensionnat qui convenait à sa fille.

MARY LLOYD.

LE HUIS-CLOS.

On lit dans l'*Autorité* :

Quiconque a suivi attentivement le procès de l'anarchiste-assassin Henry, sera frappé de l'effet à la fois retentissant et redoutable qu'il ne manquera pas de produire sur la foule des cervelles détraquées qui sont la marque distinctive de notre époque tronblée.

Ces débats seront lus avidement, commentés avec passion, et auront pour résultat certain de faire naître des imitateurs

Henry va faire souche.

Il sera pris comme modèle.

Et dans peu de jours, quand la légende se sera partout glissée dans les dessous de la société, il deviendra le type idéal de l'anarchiste.

Il sera invoqué comme un martyr.

Et plus d'un vengeur se lèvera pour apaiser ses mânes par des holocaustes de bourgeois.

Voilà l'inconvénient des débats publics en matière sociale.

Ce procès, par sa seule publicité, va produire plus de mal que tous les journaux révolutionnaires et que tous les prêches anarchistes en plusieurs années.

Henry le sait bien, et il en use et en abuse.

Pas un seul instant, il n'a cessé de POSER pour la galerie.

L'étude de l'algèbre trouve peut être sa place dans le programme de cette remarquable institution, mais ce n'est qu'une branche très secondaire. Le temps passe sous l'aile des mises Mary et Jane n'est qu'une préparation à la grande comédie mondaine dans laquelle chacune de ces jeunes filles riches est appelée à jouer un premier rôle.

Froidement, admirablement maître de lui, il parle de tuer les *bourgeois*, comme un autre parlerait d'une battue de lapins.

En tuer beaucoup, en tuer toujours, dans le tas, au hasard, c'est un sport pour lui.

Et comme il l'a dit, il ne s'était sauvé après l'attentat de *Terminus* que pour avoir la joie de recommencer la petite tuerie.

Tout cela, il le dit, le raconte avec verve, raillerie et entrain.

Henry est un type inoui, prodigieux, d'inconscience, de manque de sens moral et d'insensibilité.

Malgré son jeune âge, il dépasse de cent coudées, et Ravachol, et Vaillant

Ceux-ci n'étaient que des bandits, chez qui le vol avait quelque peu terni l'héroïsme social.

Henry, lui, vise au dandysme.

Et sa haine implacable contre la Société n'a rien de farouche dans ses éclats. Elle est même gaie.

Ainsi l'on doit se figurer Néron, sur une tour, jouant de la flûte, pendant que brûle Rome, allumée par ses ordres.

Aussi, je le répète, il est fâcheux, très fâcheux, que de tels spectacles se donnent les portes ouvertes et que de pareils débats n'aient pas lieu dans un cercle restreint.

Non pas que j'aie jamais demandé le *secret*, pour les procès sociaux de ce genre.

Mais entre le *secret*, qui supprime toute garantie de défense, et la publicité effrayante d'aujourd'hui, il y a une moyenne qu'on pourrait prendre utilement.

Comment! dans les procès d'outrage à la pudeur et d'attentat aux mœurs, vous acceptez le *huis clos*, sans que jamais l'idée soit venue à personne, que ce *huis-clos* gêne d'une façon quelconque la liberté des débats et l'indépendance ordinaire de la défense, et vous ne l'appliquerez pas, ce *huis-clos*, à des procès autrement dangereux pour la société!

Car, je vous le demande, un attentat aux mœurs, quelque répugnant qu'il soit, et par cela même, ne saurait exciter les passions de la foule.

Il choque, dégoûte, et voilà tout.

Et pourtant, on limite le public admis aux débats et on interdit le compte rendu détaillé.

Pourquoi ne pas en faire autant dans les procès anarchistes?

Quel est le péril de ces débats?

On le voit, on le sent, le péril est de mettre une auréole au front des accusés, d'en faire des martyrs aux yeux de leurs amis, de leur donner une tribune sonore, de leur procurer un tremplin, sur lequel, cabotins à nistres, ils jouent et mènent leur rôle sanglant.

Un procès comme celui d'Henry est profondément démoralisatenr.

Il permet aux assassins de se draper devant la foule, de la pervertir par d'épouvantables paraloxes, d'antant plus à craindre que ceux qui les émettent les appuient du sacrifice bruyant de leur vie.

Ces fanfaronnades antisociales, ces haines féroces et sauvages, ces apologies du meurtre aveugle et incessant, ces paroles malsaines, ces défis violents aux lois, ce mépris étalé de la société moderne, qui constituent les débats publics d'un procès anarchiste devant le jury, ne sauraient être tolérés.

Le banc des accusés ne doit plus être un trétoau.

Et la guillotine doit cesser d'être une apothéose.

Déjà la loi modifie la publicité des exécutions.

Il est urgent qu'elle modifie aussi la publicité des débats.

Et, à l'encontre de ce que prétendent les radicaux, j'affirme, moi qui, toute ma vie, ai lutté dans la bataille des partis, que l'anarchie n'a rien à voir avec la politique—rien du tout—et que c'est une absurdité de soutenir qu'en limitant la publicité des procès anarchistes, on viole les droits de la défense et on attente à l'indépendance des opinions.

Encore une fois, il est mauvais, très mauvais, de livrer de tels débats en pâture à la foule. C'est de la propagande, et de la pire, fait par la loi elle-même.

Et le jour où les cabotins meurtriers de l'anarchie sauront qu'on les jugera, et qu'on les exécutera dans l'appareil le plus discret—ils ne se laisseront pas aller aux griseries du crime et à l'ivresse du sang.

La folie de l'anarchiste, c'est de POSER en tyrannement.

Supprimez la POSE et vous avez grande chance de diminuer, sinon de supprimer, les POSEURS.

PAUL DE CASSAGNAC.

PSYCHOLOGIE ANIMALE.

La psychologie animale occupe beaucoup les écrivains naturalistes en Amérique comme en Angleterre. Le docteur Louis Robinson vient de publier de curieuses études sur les habitudes instinctives de l'espèce canine ; il établit très judicieusement quelle dut être l'origine des relations qui établirent entre l'homme et le chien, les intérêts qui décidèrent le premier à accepter le second comme auxiliaire, comme gardien, comme défenseur. Il ne nous semble pas cependant que nous devions accepter toutes ses déductions sans réserve et sans bénéfice d'inventaire. Après avoir fait dériver l'attachement du chien de son instinct ou de ses habitudes sociales, ce qui est parfaitement rationnel, M. Robinson ajoute : "Très évidemment, le chien considère la demeure de son maître comme une propriété indivise sur laquelle il a des droits très positifs."

En écrivant cette phrase, il nous semble que le naturaliste anglais s'est montré beaucoup trop absolu et qu'il prête quelque peu au chien ce qui appartient au chat. Ce n'est jamais au logis que le premier s'attache, mais uniquement à la personne du maître qui l'habite. Que ce maître change de résidence une fois comme dix, l'animal, tout en reconnaissant très bien les gîtes antérieurs, passera insoucieux devant leurs portes et ne songera jamais à revendiquer les "droits positifs" que lui prête le docteur Robinson. Chez le chat, au contraire, le culte de la maison où il a vécu passe bien avant celui de la main qui le nourrit. Examinez le félin transporté dans un nouvel appartement ; à peine libre, il se cache dans un endroit obscur, gronde sourdement et reste réfractaire aux voix amies et à leurs appels les plus caressants. Ce ne sera que lorsqu'il se sentira seul qu'il se décidera à abandonner sa retraite ; il en sortira en rampant, le poil hérissé, la queue gonflée, avec tous les symptômes soit de l'épouvante, soit de la colère ; méthodiquement il passera la revue de tous les meubles, les flairera longuement les uns après les autres à plusieurs reprises, et ce ne sera que lorsqu'il se sera assuré que ces vieux compagnons l'ont suivi dans son exil qu'il se résignera peut-être à adopter les murs dans lesquels il a été transporté avec eux. Nous disons peut-être, car, en pareil cas, il est prudent de ne jamais compter sur la docilité d'un matou et de lui laisser la porte entr'ouverte.

Rien de semblable avec le chien ; du moment où il se figure que le maître en a déserté, la maison lui semble vide et lui devient à peu près indifférente ; s'il y retourne encore, c'est uniquement dans l'espoir d'y retrouver celui qu'il aime.

LES ANCETRES.

L'origine des maisons souveraines, actuellement régnantes en Eurdpe, offre quelques points de comparaisons et de rapprochements assez curieux.

Le premier phénomène qui frappe l'observateur, c'est que tous les souverains actuels sont d'origine germanique, soit saxonne, soit franque, à l'exception du roi de Suède, du roi de Serbie et du prince de Montenegro.

Prenons d'abord les nations latines. Les souverains actuels du Portugal sont des Saxe-Cobourg-Gotha. Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha épousa en 1836, dona Maria da Gloria de Bragance et devint roi de Portugal sous le nom de Ferdinand II. Son arrière-petit-fils règne en ce moment sous le nom de Charles Ier.

Quant aux Bragance, ils remontent à Henri de Bourgogne, issu d'une branche naturelle des Capétiens. Ce Henri de Bourgogne reçut en 1094 de son beau-frère, Alphonse VI, roi de Léon et Castille, le comté de Porto-Cale (Porto) et fut la souche de la dynastie des Bragance. En effet, Pierre le Justicier, qui régna de 1357 à 1367, eut un fils naturel, Jean, duc de Valencia, roi sous le nom de Jean Ier. Le fils naturel de Jean, Alphonse, fut créé en 1442 duc de Bragance, et c'est de lui que viennent les Bragance actuels.

En Espagne, Alphonse XIII descend de Robert le Fort, fils ou petit-fils de Witikind, et que Charles le Chauve créa en 861 duc de Paris. Robert le Fort fut le bisaïeul de Hugues Capet, et, comme tel, la souche des maisons souveraines de France, d'Espagne, des deux Siciles et de Parme.

De nombreuses alliances enchevêtrent les maisons de Habsbourg et les Bourbons d'Espagne.

La maison de Savoie a eu pour fondateur Humbert aux blanches mains, issu de Berthold de Saxe. Humbert aux blanches mains, mort en 1048, reçut de Rodolphe III, roi de Bourgogne, la Savoie et le comté de Maurienne avec le titre de comte, que ses descendants échangèrent en 1417 contre le titre de duc que leur conféra l'empereur Sigismond. En 1720, Victor Amédée, duc de Savoie, devint roi de Sardaigne.

D'après les chroniques, la maison de Savoie a eu trente et une alliances avec la Maison de France.

Parmi les princes souverains déposséda par la maison de Savoie, les grands-ducs de Toscane et les ducs de Modène étaient de la maison d'Autriche.

La principauté de Monaco est d'origine bretonne. C'est l'alliance d'un Goyon-Matignon, maison qui remonte au treizième siècle, avec la dernière des Grymaldi en 1715 qui a donné naissance aux Monaco actuels.

Les Grimaldi eux-mêmes étaient originaires de Gênes et reçurent des empereurs allemands la seigneurie de Monaco qui devint principauté en 1454.

La maison régnante d'Autriche, maison de Habsbourg Lorraine, est originaire du canton d'Argovie et on la fait remonter jusqu'en 952 à Gontran le Riche, comte d'Altenbourg dont les descendants devinrent comtes de Habsbourg ou Habichtsburg (château du Vautour) au onzième siècle, et rois d'Allemagne en 1273.

Le mariage de François III, duc de Lorraine, en 1745, avec l'impératrice Marie-Thérèse, est l'origine des Habsbourg d'aujourd'hui ; l'empereur François Joseph doit le trône à l'abdication de son oncle l'empereur Ferdinand Ier, le 2 décembre 1848, et à la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles, à son droit de succession.

Fait assez curieux : c'est en vertu de la même procédure que l'archiduc François Ferdinand d'Este succédera à l'empereur François Joseph.

En effet, l'héritier présomptif actuel est neveu de l'empereur régnant et ne régnera lui même que si son père, l'archiduc Charles Louis, renonce en sa faveur à son droit d'aînesse.

La question de l'abdication de l'empereur François Joseph a, d'ailleurs, été soulevée plus d'une fois dans la presse, bien qu'elle soit très peu probable.

Chaque année accroît la popularité du Pectoral-Cerise d'Ayer. Recommandé pour toutes les affections des poumons

FRONTY.—Décédé, hier à 8 heures et demie du matin à l'âge de 100 ans, Mme Veuve R. FRONTY, née Jeanne Ségui, native de Port Mahon, Espagne. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Frouty, Segui, Ongatte, Cassagne, Veillon, Gildemeyre, Rolinplo et Dauro, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, 491 1/2 rue Dumaine.

HÉRY.—Décédé hier matin à 4 heures, LOUIS HÉRY natif de France âgé de 77 ans. Ses amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à midi, de sa dernière résidence, No 153 rue St Philippe.

De la part de sa veuve.

MESSE FUNEBRE.

Une messe pour le repos de l'âme d'EMILE TUJAGUE sera célébrée lundi, 21 mai, à 7 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis. Les parents et les amis sont invités à y assister. De la part de son père, Jean-Marie Tujague.

19 mai—3f

TU-KALON TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux Tu Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Société des Lutiers. — Les membres de la dite société sont notifiés que l'élection des officiers et directeurs de la société pour l'année courante, aura lieu SAMEDI, le 19 mai, à 8 heures P. M. Tous les membres sont priés d'y assister.

Par ordre de

P. PUISSÉGUR, Président.

P. CAZALOT, Secrétaire.
10mai—10 13 19

Banque Nationale de l'Etat. — Nouvelle Orléans, 17 mai 1894— Une réunion des actionnaires de la Banque de l'Etat aura lieu à la Banque No 123 rue Common, mercredi 20 juin 1894, entre les heures de 10 A. M. à 2 P. M. pour prédire en considération la question de réduire le capital de la Banque.

Par ordre du Conseil de Direction.

CHAS. L. C. DUPUY,
18 mai au 26 juin Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Lafarge — Nouvelle-Orléans 17 mai 1894. —Les actionnaires de cette Compagnie sont par le présent avis informés qu'une assemblée spéciale aura lieu au Bureau de cette Compagnie, le 10me jour de juin 1894, à midi, dans le but de décider s'il serait avantageux de faire marcher nos chars par l'électricité ou au moyen de toute autre puissance motrice ; d'amender notre charte et d'augmenter le fonds-capital de la Compagnie.

L. N. PETITPAIN, Jr.
17mai—30f Secrétaire.

LES soussignés, FRANK LAMOTHE, et HENRY ANDRY, informent leurs amis et le public qu'ils ont acheté le Salon et Barroom, No 21 rue St-Charles, connu comme Bal's Saloon. Ils y tiendront que les meilleures Liqueurs, Vins et Cigares.

LAMOTHE & CIE.

Nouvelle Orléans, 5 mai, 1894.
5 mai—1m

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toutes sortes
le remorcer de leur art.
ses de volets artificiels

CHARBON EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES *maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, dysenterie, la choléra, le choléra.* 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

BELLOC

La Meilleure Médecine.

J. O. WILSON, Entrepreneur et Constructeur, Sulphur Springs, Texas, parle en ces termes des **Pilules d'Ayer;**

"Les Pilules d'Ayer sont la meilleure médecine que j'ai jamais essayée ; et à mon avis on ne peut pas recommander de meilleur remède. J'en fais usage dans ma famille, je les recommande à mes amis et j'en prends moi-même depuis plus de vingt ans. A ma connaissance certaine, de nombreux cas des maladies ci-dessous ont été complètement

Guéris d'une manière permanente

par l'usage seul des Pilules d'Ayer : Frissons de trois jours, fièvre sourde, fièvre bilieuse, migraine, rhumatisme, dyssenterie, dyspepsie, constipation, et rhumes violents. Je sais qu'un usage modéré des Pilules d'Ayer, continué pendant quelques jours ou quelques semaines, suivant la nature de la maladie amènera une complète guérison des affections que j'ai citées ci-dessus."

"Je vends des médecines depuis huit ans, et je puis dire en toute sûreté que les Pilules d'Ayer donnent de meilleurs résultats qu'aucune autre pilule que j'ai jamais vendue."—J. J. PERRY, Spottsylvania C.H., Va.

Pilules d'Ayer

Préparées par le Dr J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

Chaque dose est efficace.

AVIS LEGAUX.

Avis.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter pendant la session actuelle de la Législature, un bill pour régler et pourvoir à l'inspection convenable des bouilloires et de la façon qu'il faut nommer le dit Board d'inspecteurs.

15 mai—5 fen 30 j

Avis.

Nouvelle Orléans, 15 mai 1894.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la session de la Législature d'Etat de l'Etat de la Louisiane, de 1894 un Acte amendant le Section 1 de l'Acte No 37 de 1884.

15 mai—6f

AVIS OFFICIEL.

Avis est les dons qu'un projet de loi sera présenté à la prochaine session de la Législature, pourvoyant à la réorganisation du corps de police de la ville de la Nouvelle Orléans, créant un Bureau de Commissaires de Police et spécifiant les qualifications que devront réunir les membres du corps, amendant aussi l'acte No 63 de 1888 connu sous le nom de Police Act.

11 mai—5 fen 30 j.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale un acte décrétant le prélèvement d'une taxe spéciale sur le bureau des commissaires du district de la ville de Orleans pour indemniser les personnes dont les propriétés auront été prises par le Bureau pour les travaux de levée.

M. P. DOCLUT.
10 mai—1f par sem—1mois

Avis est par le présent donné de l'intention d'introduire à la prochaine session de la Législature un acte pourvoyant à une appropriation pour verser en faveur de Mme Emma S. Page, ex-épouse d'Alfred S. Barnes, de la Nouvelle-Orléans, pour satisfaire un jugement contre le Bureau des Administrateurs de la Sûreté des Aliénés à Jackson, Louisiane, se montant à la somme de quatre cent quatre-vingt-dix et un (490) dollars (100) frais et intérêts à partir du 21 mai 1871—No 2312 du Dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

8 mai 4 15 22 29 juin 6

Avis.

En conformité de l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, je donne par le présent avis de mon intention de m'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat à sa prochaine session, pour obtenir le vote d'un bill intitulé : "Pour créer et incorporer M. F. Michel, résidant de la 4me Cour de Cité de la Nouvelle Orléans pour trois ans à partir du 21 juin 1894 jusqu'au 20 décembre 1897.

M. F. MICHEL,
6mai—5f en 30 jrs Constable.

AVIS est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la Louisiane à sa session de 1894 pour le passage d'un acte autorisant le Bureau de Liquidation de la dette de la ville à collecter la revenue non payée de la Ville de la Nouvelle Orléans, antérieure à l'année 1882 ainsi qu'il est mentionné au dit Bureau et mentionnant de quelle manière le dit revenu sera appliqué.

21 av—6f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'acte No 18 de 1886, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-cinq mille habitants ou plus.

15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de passer du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans dans l'affaire No 10 034, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1 25 ; intérêt et dépens.

15 avril—5 f en 30 j W. H. SEYMOUR, Administrateur.

AVIS SPECIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 Avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Chaussée de la Delte de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature d'Etat de la Louisiane à sa session en mai 1894, de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et à payer tous frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, en cet Etat ou ailleurs, et pour négocier tel montant des Bons Constitutionnels de Quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des ancienes bons valides de la ville de la Nouvelle-Orléans, sujets à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.

R. M. WALMSLEY,
T. WOLFE, JR. Président.
Secrétaire. 11 avril—30f

AVIS

Est par le présent donné, en vertu de l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée Générale, un projet de loi pour établir et créer un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la paroisse d'Orléans ; pour définir ses pouvoirs et revoquer toutes les lois contraires, suitout la section 74 de la charte de la ville.

22 avril—22 28—mai 5 12 19 24

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti.

Grand assortiment
DE
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pince-nez.

RÉPARATIONS
DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
1er déc 93—1an

Avis aux Contribuables.

Les taxes de ville sur les propriétés personnelles pour l'année 1894 sont dues le 15 mai, et seront délinquantes le 15 juin 1894, et en payant promptement les contribuables éviteront des frais additionnels. CHAS. H. SCHENCK,
13 mai—5f Trésorier de Ville.

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North